



# Le Bulletin d'Information Communal

## EDITORIAL

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période des fêtes de fin d'année vient de s'écouler et déjà le quotidien a repris le dessus. J'espère que cette période a été agréable pour vous et qu'elle vous a apporté paix, sérénité et des moments de bonheur. Puisque le moment est encore propice, je vous présente en mon nom et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale les meilleurs vœux pour cette année 2015.



**Quoi de neuf depuis le dernier BIC ?**

Le dossier « chasse » est bouclé, une convention de gré à gré a été signée avec les anciens locataires et nous voilà repartis pour neuf ans.

La rénovation du presbytère est achevée et la réception administrative des travaux de la rue des Vergers a été prononcée. Le lotissement bénéficie de l'éclairage public depuis fin décembre.

A la demande de la fanfare, nous avons autorisé l'ABM à répéter dans le local du Rappè. Une convention qui fixe les contours de cet accord a été signée.

Le 14 novembre nous avons organisé une après-midi récréative à l'intention des séniors. L'idée est de créer une dynamique pour qu'ils puissent se rencontrer régulièrement autour de thèmes et d'activités différentes. La balle est maintenant dans leur camp, la municipalité sera à leurs côtés.

Comme déjà annoncé l'opération de recensement sur la commune débutera ce mois. Emilie WATZKY et Sébastien VIX ont été nommés recenseurs. Ils se présenteront bientôt à votre domicile et je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil.

Je me suis rendu au Congrès des maires à Paris. Malheureusement le prélèvement de 11 milliards d'euros sur quatre ans sur le budget des collectivités locales a été confirmé. Nous allons établir le budget 2015 et serons obligés d'en tenir compte. Plus que jamais « un euro sera un euro ! ».

Vous avez aussi pu remarquer que la décoration de Noël du village avait changée. « Peut faire mieux » a probablement recueilli l'unanimité. Nous le savons et le défi est d'ores et déjà relevé !

Pour finir l'année 2014 la neige s'était invitée au dernier moment. Inespérée avant Noël, elle était sujet d'inquiétude pour les hôteliers, les restaurateurs, les vacanciers etc. et sujet de regrets pour beaucoup d'entre nous (« *un Noël sans neige, n'est pas un Noël, de mon temps il y avait toujours de la neige à Noël ...* »). Et quand elle était enfin tombée, l'inquiétude et les regrets étaient encore là : ils avaient juste changé d'objet : salage, pas salage, nettoyage des trottoirs et des rues trop tôt ou trop tard et j'en passe.

**Hans im Schnokeloch quand tu nous tiens !**

**Encore une fois, BONNE ANNEE !**

**Alfred INGWEILER  
Maire**

(\*) si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes-rendus par courriel, merci de faire la demande directement à : [mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr](mailto:mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr)

## TRAVAUX - LOTISSEMENT

### Travaux :

La réception définitive de la rénovation de la 1<sup>ère</sup> tranche de la rue des Vergers a été prononcée. Un avenant de **22 046,54 € HT** a été présenté à la commune et accepté. Il concernait des travaux réalisés par la société EST-RESEAU. Ces travaux n'avaient pas été prévus et/ou étaient sous-estimés. Ils ont été expliqués et détaillés aux représentants de la commune lors de plusieurs réunions.

Par ailleurs des réserves avaient été émises sur l'état des caniveaux en béton. En effet, les bords de plusieurs CC2 présentaient des ébréchures. Bien que possible, leur remplacement n'a pas été exigé. Dans le cadre d'une solution amiable, l'entreprise a procédé à des travaux de curage de fossés route de Steinbourg et chemin du Schlittweg.



### Lotissement :

Contrairement à ce qui se fait habituellement lors de la création d'un lotissement, les lampadaires ont été mis en place avant la fin des travaux de voirie et donc de la réception définitive du lotissement par la commune.

Sans rentrer dans les détails, il s'agit d'un problème de partage des responsabilités et, pour faire court, la commune n'était pas obligée de réceptionner « partiellement ».

Toutefois, conscient qu'il était anormal de laisser le lotissement sans éclairage public alors que les premiers résidents y habitent, la commune a accepté une réception partielle. Le lotissement est donc illuminé depuis le 18 décembre 2014 !

## RACHAT du PRET LOTISSEMENT

Un emprunt de **63 000,00 €** avait été réalisé auprès du Crédit Mutuel pour faire le « joint » entre la cession du foncier à la SAREST et la vente des terrains lotissés « communaux ».

Trois de ces terrains ayant été vendus, le conseil municipal a décidé de racheter l'emprunt. Le Crédit Mutuel a accepté ce rachat. Un accord a

pu être trouvé sur les pénalités réclamées par la banque (ramenées de 1700 euros à 150 euros). Ce rachat soulagera la dette financière de la commune de 13 408,84 €.

## SUBVENTIONS - DEGREVEMENTS

Ce dernier trimestre a été « fructueux » puisqu'il a permis de récupérer des subventions dont les dossiers étaient en souffrance depuis plus deux ans.

Ainsi pour la « maison 78 » le Conseil Régional a versé **41 478 euros**, le Conseil Général (67) a débloqué un solde de **8 800 euros** et la Communauté des Communes de la Région de Saverne a voté une subvention de **6 000 euros**. Ces deux dernières seront versées courant janvier 2015.

Par ailleurs nous avons aussi eu la notification du versement de la subvention « enveloppe parlementaire » du Sénateur Reichardt d'un montant de **725 euros**. Cette subvention couvre la moitié du coût de la mise en place d'un accès « handicapés » pour le local communal loué à la boulangerie Graff.

Enfin grâce au renouvellement de la charte NATURA 2000 un dégrèvement de **3 947 euros** sur les impôts fonciers 2014 de la commune a pu être obtenu. A fiscalité constante cela représentera **25 000 euros sur 5 ans !**

## SECURITE

Depuis la rentrée des classes de septembre, vous avez pu remarquer le nouveau passage piétons qui a été créé au niveau du lavoir nord.



Ceci afin que les enfants et les parents, puissent traverser la rue principale en toute sécurité pour rejoindre l'arrêt de bus scolaire.

Adultes et parents donnez l'exemple à vos enfants et empruntez ce passage piéton.

Nous rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons. Hélas de plus en plus de voitures stationnent sur ceux-ci, mettant ainsi en danger les mamans avec poussettes et les enfants.

Prochaine étape : matérialisation sur sol de l'arrêt de bus devant l'école. Il sera interdit de stationner sur le petit emplacement devant le lavoir.

## CHASSE



Après plusieurs rencontres avec les locataires actuels qui avaient manifesté leur souhait de reconduire, par une convention de gré à gré, les baux qui se terminent le 31 janvier

2015, un accord a pu être trouvé sur les conditions financières et les clauses particulières du cahier des charges.

C'est au nom de l'association de chasse « Pro DAUBENSCHLAG » représentée respectivement par leurs Président et Vice-Président, M Robert ARBOGAST et M Bernard PIRALLA que les baux ont été renouvelés.

Pour le lot N°1 « Forêt » le loyer sera de 12 900 euros et pour le lot N°2 « Plaine » de 2500 euros. Il s'agit de loyers annuels.

Pour mémoire suite à leurs consultations plus de 2/3 des propriétaires fonciers (non bâties), possédant plus de 2/3 des surfaces concernées avaient décidé de renoncer au produit de la chasse. En contrepartie, la commune règle annuellement, **à la place des propriétaires**, les cotisations qu'ils devraient verser à la CAISSE d'Assurance-Accidents Agricole.

## LOGEMENT du GARDE FORESTIER

L'ONF a proposé aux communes de Dossenheim, Dettwiller et Ernolsheim une convention qui définit les modalités du logement du garde forestier et notamment la contribution financière de chaque partie.

Ainsi la commune de Neuwiller louerait sa maison forestière moyennant un loyer annuel de **9 666 euros**. Ce loyer serait pris en charge pour 1/3 par l'ONF, les 2/3 resteraient à la charge des 3 communes citées ci-dessus. Pour Ernolsheim ce loyer représenterait un montant annuel de **2126,52 euros**.

Cette proposition soulève une question de fond : « **Une commune a-t-elle obligation de loger le garde forestier ou, du moins, contribuer au loyer ?** ». Le Maire a posé la question et n'a obtenu à ce jour aucune réponse juridique

quant à cette obligation. Le conseil municipal a donc décidé de ne pas donner suite à la convention.

## VENTE de FONDS de COUPE

Le 3 novembre 2014 s'est tenue une vente de fonds de coupe localisés dans la forêt du STOCKWALD.

M. MENEUT (ONF) les avait répartis en 32 lots dont l'estimation oscillait entre 10 et 30 stères. Le tarif au stère avait été fixé à 12 euros et une priorité donnée aux habitants de la commune. L'ensemble des lots a trouvé acquéreur. Ils étaient au nombre de 32.

La vente a rapporté 3 960,00 €

## CEREMONIE du 11 Novembre

Le conseil municipal avait tenu à renouer avec cette cérémonie. C'est le moment pour se rappeler et pour rappeler aux générations actuelles ce qui s'est passé il y a 100 ans.

Une quarantaine de personnes s'était retrouvée au monument aux morts du cimetière. Le maire Alfred Ingweiler et l'adjoint François Schnell ont déposé une gerbe en hommage à tous ceux qui ont laissé leur vie lors de la guerre 14-18.

Fabrice VOLLMAR et son fils Thibault ont assuré l'accompagnement musical officiel.

Un texte proposé par Etienne VOLLMAR qui a fait un travail de recensement de photos et lettres de cette triste période, a été lu par le Maire.

Après la cérémonie, un vin d'honneur a été proposé par la municipalité à l'ensemble des participants.



## TAXE D'AMENAGEMENT



Par sa délibération du 28 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de reconduire la taxe d'aménagement (TA). Pour mémoire elle a été instaurée à partir de 2012 en remplacement, entre-autre, de la taxe locale d'équipement (TLE).

Cette taxe concerne toutes les opérations d'aménagement qui nécessitent un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Son taux a été maintenu à 3 % et son assiette est la surface close et couverte excédant une hauteur de 1,80 m multipliée par une valeur forfaitaire de 712 euros /m<sup>2</sup>. Un abattement est appliqué sur les 100 premiers m<sup>2</sup>.

Le montant de cette taxe n'est pas négligeable pour une construction neuve et son règlement peut se faire en deux fois. Elle fait généralement partie du plan de financement du projet.

## DROITS du SOL

Jusqu'à présent l'instruction des dossiers concernant l'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux) est réalisée gratuitement par la DDE de Bouxwiller.

La DDE arrêtera d'assurer cette prestation courant 2015. Le SDAUH (Service d'Aménagement d'Urbanisme et d'Habitat) du Conseil Général du Bas-Rhin propose ce service. Il sera payant : 2 euros par habitant, par an.

La nouveauté est qu'une permanence bimensuelle sera assurée en Mairie par le SDAUH. Cela doit permettre les meilleurs conseils en amont aux pétitionnaires pour la constitution de leurs dossiers.

Mise en place pour notre commune : 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les dossiers en cours à cette date seront suivis par la DDE jusqu'à leurs clôtures.

## RECENSEMENT de la POPULATION

Du **15 janvier au 14 février 2015** la population est invitée à se faire recenser.

Cette enquête est réalisée sous couvert de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)

Deux agents recenseurs, Sébastien VIX et Emilie WATZKY sont chargés de cette mission pour Ernolsheim Lès Saverne.

Comment cela marche ?

Les agents recenseurs vont se présenter à votre domicile pour vous remettre un document à remplir qu'ils reviendront récupérer, une fois rempli.

Plus simple et plus rapide, le recensement par internet :

→ les agents recenseurs vous remettent un code d'accès et un mot de passe (personnels).

→ vous vous connectez sur le site ([www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr))

→ vous vous laissez guider par les explications.

MERCI de réserver un bon accueil à Sébastien et Emilie.



## ELECTIONS

Le premier janvier 2015 le Conseil Général du Bas Rhin est devenu le Conseil Départemental du Bas Rhin.

Les Cantons ont été modifiés et passent de 44 à 23 cantons.

Il s'avère nécessaire de procéder à des Elections Départementales. (ex cantonales)

Celles-ci auront lieu le 22 et 29 mars prochains.

## SITE INTERNET – [www.ernolsheim.fr](http://www.ernolsheim.fr)



Le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne courant de ce mois.

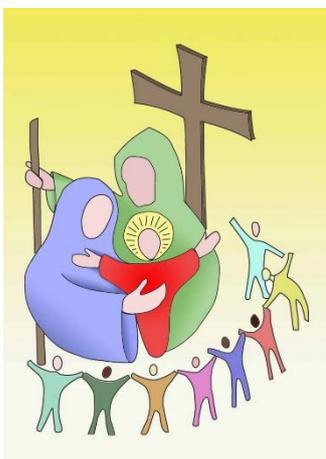
L'architecture de ce nouvel outil de communication a été repensée pour offrir une meilleure lisibilité aux visiteurs. Il reprend l'ensemble des éléments provenant de l'ancien site internet de la commune avec un enrichissement par l'insertion de nouvelles informations. La nature même d'un site internet étant de proposer une actualité toujours pertinente, des mises à jour seront réalisées régulièrement.

Nous souhaitons remercier monsieur Martial FAESSEL du service technologique de l'information et de la communication de la CCRS\* pour son aide précieuse qui nous a permis de mener à bien ce projet.

\* CCRS : Communauté des Communes de la Région de Saverne

## COMMUNIQUE de la PAROISSE

La paroisse protestante vous communique ci-après les temps forts pour les 3 prochains mois.



**Dimanche 1<sup>er</sup> février** :  
élection du conseil presbytéral.

**Dimanche 22 mars** :  
installation du nouveau conseil presbytéral.

**Semaine du 16 au 22 mars** : semaine du Carême.



## DANS VOS AGENDAS

Les manifestations à venir :

- **Vendredi 23 janvier** : AG de l'association des producteurs de fruits.
- **Vendredi 30 janvier** : AG de l'amicale des anciens sapeurs-pompiers.
- **Samedi 31 janvier** : Tournoi de Belote organisé par le FCE.
- **Samedi 7 février** : AG du CVE
- **Samedi 7 février** : repas carpes frites organisé par l'ASK.
- **Dimanche 15 février** : repas Pot au Feu organisé par le FCE.
- **Vendredi 20 février** : AG de l'APP.
- **Vendredi 6 mars** : AG de l'ASK.
- **Vendredi 20 mars** : AG des donateurs de Sang.
- **Samedi 21 mars** : opération nettoyage de printemps. RV devant la mairie à 9h.

## CONSEILS PRATIQUES pour l'HIVER



En cas de chutes de neige, les propriétaires et les locataires d'immeubles bâtis ou non bâtis, riverains de la voie publique ou des voies privées ouvertes à la circulation du public et à l'intérieur de l'agglomération, sont tenus de dégager le trottoir. Celui-ci doit l'être devant leur immeuble sur toute la longueur de la propriété et s'il n'y a pas de trottoir il faut dégager sur une largeur de un mètre de la chaussée devant les propriétés bâties. La neige et la glace sont à mettre sur un tas et ne doivent en aucun cas être jetées sur la chaussée.

En cas de non observation de ces recommandations, les propriétaires ou les locataires peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident.

*Pensez à protéger vos compteurs d'eau du gel.*

Elle participe également aux tâches matérielles pour assurer le confort de la personne :

- entretien du cadre de vie (ménage et linge)
- préparation des repas
- courses
- compagnie, activités ludiques, promenades et sorties diverses.

L'aide à domicile assure également une présence sécurisante et stimulante ainsi qu'un soutien moral pour la famille de jour comme de nuit.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter :

### ASSOCIATION GARDE ET AIDE A DOMICILE

41 rue Saint Nicolas – 67700 SAVERNE

03.88.71.23.10

[gardeadomicile.saverne@wanadoo.fr](mailto:gardeadomicile.saverne@wanadoo.fr)

## BESOIN d'AIDE ?



L'association GARDE et AIDE A DOMICILE propose un service mandataire et un service prestataire.

L'aide à domicile intervient au domicile des personnes âgées, handicapées ou malades, pour les aider dans les actes essentiels de la vie. Son rôle consiste ainsi à :

- aider au lever, au coucher
- aider à la prise des repas
- aider à l'habillage, au déshabillage
- veiller à la prise des médicaments
- aider à la marche
- aider à la toilette, au change, aux transferts

## DERNIERE MINUTE



Nous apprenons la nomination au grade de chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur de Jean-Paul BURGUN qu'on ne présente plus à Ernolsheim. Le Maire et le Conseil Municipal, à titre personnel et au nom de la commune, lui adressent leurs vives félicitations.